

Conseil de quartier Auteuil Sud

Mardi 17 mars 2015

Centre d'animation Le Point du Jour

Etaient présents :

- Laurence THOUIN, Adjointe au Maire chargé du quartier Auteuil Sud
- Véronique BALDINI, Adjointe au Maire, chargée de l'espace public, de l'environnement et du développement durable
- Samia BADAT-KARAM, Adjointe au Maire chargée de la caisse des écoles
- Marie Hélène DORVALD, Conseillère d'arrondissement déléguée aux attributions de logement et aux associations
- Christophe GIRBE, Conseiller d'arrondissement délégué aux sports
- Pierre-Alain WEILL, Conseiller d'arrondissement
- Vincent GOSSARD, Directeur Adjoint du Cabinet du Maire
- Reynald GILLERON ingénieur divisionnaire des travaux de la Ville de Paris, responsable de la propreté du 16e et coordinateur de l'espace public
- Caroline MATIAS, Coordinatrice des conseils de quartier
- Sophie SUISSÉ-DELIS, Coordinatrice des conseils de quartier
- Agnès CATALDO, Conseillère de quartier
- Annick DEMOUSTIER, Conseillère de quartier
- Eric de NOUËL, Conseiller de quartier
- Arlette du CHESNE, Conseillère de quartier

- Sabine GAUDISSERT, Conseillère de quartier
- Pierre GIRAULT, Conseiller de quartier
- Yann Le FAOU, Conseiller de quartier
- Michèle RAYER, Conseillère de quartier
- Jacques REMOND, Conseiller de quartier
- Suzanne RIBEIRO-SEXAS, Conseillère de quartier
- Catherine WITASSE, Conseillère de quartier

Mme THOUIN ouvre la séance du conseil de quartier en remerciant les nombreux participants de leur présence. Elle rappelle que le conseil de quartier est un lieu d'information et de débat pour les habitants qu'elle souhaite le plus vivant possible.

Mme THOUIN se présente, elle est adjointe au Maire en charge du conseil de quartier Auteuil sud, quartier qu'elle connaît très bien puisqu'elle y a toujours vécu. Elle exerce la profession de professeur d'histoire à l'institut de la Tour.

Elle indique que 2 coordinatrices sont chargées de l'organisation des conseils de quartier, du suivi de leurs projets et de l'interface avec les élus.

Le thème de cette réunion est la propreté, Mme THOUIN remercie les élus, les représentants du cabinet du Maire et des services de la Ville. Elle remercie également le centre d'animation Le point du jour qui accueille le conseil de quartier.

Elle rappelle que la propreté est l'affaire de tous et que l'objectif de cette réunion est de présenter les outils pédagogiques qui peuvent être mis en place afin que tout le monde puisse y prendre part.

M. GILLERON, ingénieur divisionnaire des travaux de la Ville de Paris, responsable de la propreté du 16^e et coordinateur de l'espace public, présente ses services et dresse un état des lieux.

Le service technique de la propreté de Paris dépend de la mairie centrale au sein d'une direction opérationnelle, celle de la propreté et de l'eau. Pour la propreté, cette direction regroupe 9000 agents. Depuis 2009, par un arrêté du Maire, un co-pilotage existe entre les services techniques et les mairies d'arrondissement pour l'organisationnel et les objectifs de propreté. Le 16^e étant un arrondissement assez vaste et étendu, il est divisé en trois secteurs qui suivent les contours des conseils de quartier : Dauphine-Chailot, Muette, et Auteuil. Le service occupe 14 locaux dans l'arrondissement. M. GILLERON dirige 408 agents dont 355 éboueurs, le reste étant du personnel de maîtrise et d'encadrement, ce service fonctionne

tous les jours de l'année sauf le 1^{er} mai, de 5h30 à 20 heures. Un service délocalisé, appelé « la fonctionnelle », prend le relais la nuit pour intervenir notamment sur des accidents. En termes de moyens, le 16^e dispose de 8 laveuses de trottoirs, 6 aspiratrices de trottoir (dont 2 électriques), 8 porteurs et 3 Masters, des véhicules légers équipés de bennes à l'arrière pour la collecte des encombrants et les activités saisonnières comme le ramassage des feuilles mortes, ou pour les activités ponctuelles comme l'installation des panneaux électoraux. En plus de ses moyens propres, le service dispose d'engins de chaussées utilisés par tous les arrondissements. Concernant la collecte, 35 bennes peuvent circuler simultanément sur l'arrondissement, ces véhicules sont stockés dans des garages à Ivry, Saint-Ouen et Aubervilliers. Certaines activités annexes telles que la collecte du verre sont réalisées par des entreprises privées via des marchés publics. Il y a 40 agents issus d'entreprises privées qui sont présents en plus sur le terrain.

L'activité prioritaire est la collecte des ordures ménagères et des multi-matériaux qui représente chaque jour environ 220 tonnes effectuée en deux tours. La collecte des encombrants représente 50 000 points par an. Les autres collectes concernent les colonnes à verre et les corbeilles de rue.

Le service effectue le balayage et nettoyage des trottoirs et des pistes cyclables y compris celles du Bois de Boulogne, les chaussées étant à la charge du service des espaces verts. Le service de la propreté assure également le déblayage des marchés découverts.

Une journée s'organise ainsi : les engins se déplacent à partir de 5h30, font le plein en eau, se rendent sur les différents ateliers et sont opérationnels à 6h, heure à laquelle ouvrent 8 ateliers mixtes de lavage, de balayage et de collecte sur deux tranches horaires : de 6h à 9h et de 9h à 12h. De 12h à 20h, une équipe prend le relais, avec un renforcement sur le balayage lorsqu'il n'y a plus d'opérations de collecte. Cette large amplitude horaire fait qu'il y a entre 9h et 12h, 130 agents présents sur le terrain, jusqu'à 80 l'après-midi, et 30 de 17h à 20h.

Concernant les activités saisonnières et exceptionnelles :

- les manifestations sportives à Coubertin, Jean Bouin, Roland-Garros, au Parc des Princes.... Chaque manifestation fait l'objet de trois passages, avant, pendant et après l'événement.
- La collecte des feuilles mortes : le 16^e est l'arrondissement le plus planté de Paris et accueille 11 000 des 90 000 arbres parisiens. Ainsi, 670 tonnes de feuilles ont été collectées l'année dernière, uniquement en balayage.
- Le plan de viabilité hivernale : en cas d'alerte, les conducteurs de gros véhicules sont sollicités pour le salage des voies de bus, tous les agents qui ne sont pas sur une activité de collecte vont sabler tout ce que l'on appelle les points singuliers : les sorties de métro, des arrêts de bus, les passages protégés, les abords des établissements recevant du public.

- Les sites estivaux : Il existe huit sites estivaux recensés à Paris, le Trocadéro en fait partie, avec un dispositif particulier de la mi-mai à la mi-septembre.
- La pose, la dépose et l'entretien des panneaux électoraux.

Les activités annexes et connexes :

- le dégraffitage et le désaffichage sur des immeubles visibles depuis la voie publique, ainsi que l'enlèvement des tags au sol qui se multiplient.
- l'entretien des pieds d'arbres.
- la verbalisation ne dépend pas directement de l'arrondissement, cette tâche est allouée à des inspecteurs
- Le service réalise lui-même ses opérations de communication sur toutes les thématiques de propreté, auprès des riverains, des écoles ou sur les marchés.

M. GILLERON présente les problématiques de propreté du 16^e arrondissement :

- Le dépôt de vrac, autour des bacs, des pieds d'arbres ou des corbeilles. De nombreuses personnes, particuliers ou commerçants, n'utilisent pas les bacs qui sont mis gratuitement à leur disposition et déposent leurs déchets directement sur le trottoir. Cela pose de gros problèmes, notamment une perte de temps importante pour les agents, mais aussi une baisse de la qualité du tri puisque ces déchets sont collectés avec les ordures ménagères. Cela représente aussi une pollution visuelle de la voie publique. Le service œuvre énormément sur cette problématique et engage des enquêtes de proximité notamment auprès des gardiens d'immeubles et des sociétés de nettoyage. La verbalisation qui est exercée n'est malheureusement pas assez dissuasive, le montant actuel est de 35 € mais il pourrait passer à 68 € prochainement.
- Les déjections canines : tous les propriétaires de chiens savent que le ramassage est obligatoire depuis 2001. Sur le 16^e arrondissement, 28 rues ou tronçons de rues ont été identifiés et une action spécifique est menée, une action curative et de la verbalisation. Néanmoins, les infractions au règlement sanitaire sont très difficiles à verbaliser, puisqu'elles nécessitent un flagrant délit. Cette problématique monopolise la moitié des opérations de communication de proximité.
- Le dépôt des objets encombrants : les objets déposés sans prises de rendez-vous préalables doivent être détectés, ce qui représente une perte de temps pour le service. M GILLERON a malheureusement constaté une chute importante du taux de

rendez-vous qui peuvent être pris par téléphone en appelant le 39 75 sur l'application pour Smartphone « dans ma rue », ou sur Internet, pour une collecte dans la demi-journée. Aujourd'hui, 6 objets sur 10 déposés sur la voie publique n'ont fait l'objet d'aucun signalement. Il existe 48 sites appelés « points noirs de dépôts » qui sont collectés 1 à 3 fois par jour, soit environ 90 m³.

- L'épanchement d'urine est particulièrement problématique aux abords du Parc des Princes. Les recoins sont connus des services qui essaient de ne pas trop verbaliser, d'une part pour la sécurité des inspecteurs (particularité des manifestations sportives) mais aussi pour éviter le déplacement des sites. Les agents interviennent avec des groupes haute pression à eau chaude et un produit destructeur d'odeurs. De nouvelles méthodes sont en test dans 3 arrondissements parisiens : un muret avec un revêtement particulier qui renvoie le jet d'urine à son propriétaire ainsi qu'une nouvelle peinture qui dégage une odeur extrêmement nauséabonde au contact de l'urine. Curieusement, la mise en gratuité des sanitaires depuis huit ans n'a fait que renforcer cette problématique.
- Le ramassage des mégots est particulièrement problématique depuis l'interdiction de fumer dans les lieux publics. Très peu de personnes ont le réflexe de jeter leurs mégots dans une corbeille ou de disposer d'un cendrier de poche. Pourtant, toutes les nouvelles corbeilles de rue sont équipées d'éteignoirs et de plus en plus de cendriers sont présents aux abords des établissements accueillant du public. Tous les bars et restaurants disposant d'une terrasse ont l'obligation d'y installer un cendrier. En 2015, de nombreuses campagnes de communication seront consacrées à cette problématique.
- Les chewing-gums sont les seuls déchets que le service de propreté ne sait pas nettoyer, il faut attendre qu'ils se dégradent tous seuls.
- Les fientes de pigeons localement et de manière saisonnière.

M. GILLERON présente les développements en cours :

- Les triporteurs de propreté, une exclusivité sur le 16^e, le service en a reçu 5 à assistance électrique. Ils permettent d'agrandir les zones de travail et d'améliorer la réactivité des agents sur certaines zones particulières, ainsi que leur confort.
- L'application « dans ma rue », disponible depuis presque un an et demi, permet tout signalement concernant la propreté, la voirie et les espaces verts, avec un système de géolocalisation, en 2 minutes. Le signalement parvient instantanément aux services.
- La nouvelle corbeille de rue

M.GILLERON précise que les corbeilles « Bagatelle » grises remplacent les porte-sacs verts. L'ensemble du parc des corbeilles (2 000) sera renouvelé d'ici la fin du printemps sur le 16^e arrondissement.

- Les conteneurs à verre enterrés

Il en existe déjà deux sur le 16^e arrondissement, d'autres sites sont en cours d'identification avec les services de voirie afin d'étendre le parc avant la fin de l'année, qui seront financés grâce au budget participatif de l'année dernière. Les trois avantages principaux : ils prennent peu de place avec une émergence de 50 cm de haut, ils sont silencieux et ne constituent pas un point de fixation pour les encombrants.

- Les éco-points mobiles

Il s'agit d'une nouveauté mise en place depuis le mois d'octobre sur le 17^e arrondissement. C'est un outil de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets et un point d'apport volontaire sur le parcours quotidien des usagers qui trient mais ne savent pas où mettre certains objets comme les piles, le petit électroménager ou les radiographies. Dans le 16^e ils sont en cours de fabrication et seront placés à proximité des marchés découverts avec six rendez-vous par mois. Du personnel sera présent pour informer sur la réduction des déchets.

- Les centres de valorisation des apports des encombrants

Il n'en existe aujourd'hui que 4 à Paris, placés aux abords du périphérique, dans trois ans il y en aura 40, des terrains sont actuellement recherchés. Ce sont des points d'apport volontaire, ceux qui en ont l'opportunité pourront amener eux-mêmes leurs encombrants à valoriser, pour de la ressourcerie, du recyclage ou du réemploi.

M. GILLERON présente les plans de propreté et leur contractualisation :

Le premier contrat de service pour le 16^e arrondissement date de 2006 et résumait les moyens du service et les objectifs. La mairie du 16^e indiquait des priorités, notamment sur le Parc des Princes, les marchés découverts, les rues commerçantes (rue de Passy, rue d'Auteuil...).

En 2009, un plan de propreté par objectifs a été signé entre la division du 16^e et le Maire d'arrondissement permettant une optimisation du service afin de gagner en efficacité. Les modifications d'organisation (horaires, affectations...) ont permis de gagner l'équivalent de 13 temps pleins. Ce plan de propreté fonctionne selon le principe de co-pilotage, où l'expertise du service est complétée par les observations des riverains et où le diagnostic de renouvellement des souillures est partagé avec la mairie d'arrondissement. Une carte des « points noirs » est établie, elle recense tous les points particuliers de dépôt d'encombrants, d'épanchement d'urine et de déjections canines, elle est mise à jour régulièrement. La carte de renouvellement des souillures existe sur la base des 2 saisons du service de

propreté (l'année, et la période de chute des feuilles) avec un code couleur selon l'importance. Il existe également une carte de fréquence des traitements qui correspond au nombre des renouvellements de souillures. Les différentes fréquences sont les suivantes :

- 1 à 2 balayage(s) par semaine complété(s) par 1 lavage
- 3 à 5 balayages par semaine complétés par 1 lavage
- 5 à 7 balayages par semaine complétés par 1 ou 2 lavage(s)

Il s'agit de fréquences théoriques basées sur un prévisionnel hebdomadaire, il existe une carte pour le balayage, une carte pour le lavage où sont indiquées les prévisions et les réalisations. Sur la carte des points noirs du quartier, sont indiqués les endroits où il y a au moins un passage par jour pour des dépôts d'encombrants, les endroits fréquentés par les pigeons et les nourrisseurs, les épanchements d'urine, les revêtements spécifiques qui nécessitent des engins à eau chaude. Tous les escaliers et souterrains sont également répertoriés comme étant des points singuliers car ils nécessitent un traitement spécifique non mécanisable. La réactualisation de la carte est semestrielle et basée sur les observations des encadrants et des signalements reçus.

M.GILLERON présente une initiative mise en place au mois d'octobre sur le quartier Dauphine et plus particulièrement sur une zone proche du boulevard Flandrin. Les riverains, regroupés en association, sont venus à sa rencontre pour proposer la signature d'une charte entre les services techniques, la mairie d'arrondissement et leur association, car ils ont constaté eux mêmes que les services étaient impuissants face à certains aspects et à certains endroits. Ils ont ainsi proposé leur aide en identifiant ceux qui ne respectent pas le règlement sanitaire et en essayant d'améliorer les choses avec les services. L'expérience fonctionne bien car il s'agit d'un territoire restreint et qu'il existe un investissement mutuel important. Chaque partie fournit des comptes-rendus hebdomadaires en toute transparence, il existe un compte Twitter associé, et le service de la propreté fournit des supports de communication que l'association utilise pour aller à la rencontre des riverains. M. GILLERON note les résultats probants sur l'ensemble de cette zone où il existait 8 points noirs d'encombrants au mois d'octobre contre 4 aujourd'hui, soit 3 m³ en moins qui représentent la capacité complète d'un véhicule.

M.GILLERON indique que les pistes d'amélioration pour les conseillers de quartier résident dans un premier temps dans la participation à l'amélioration des points noirs et l'identification des zones sensibles car il n'y a rien de plus efficace que les observations de ceux qui sont au plus près du terrain. Ils peuvent également proposer des thématiques pour les campagnes de communication qui peuvent parfois être mal ciblées par rapport aux besoins locaux. M.GILLERON propose également la mise en place de marches exploratoires avec un échange de points de vue entre les riverains et les acteurs du service puisqu'il n'y a rien de plus subjectif que la propreté. D'autres chartes localisées peuvent être signées comme cela a été fait à Dauphine, si un collectif suffisant est identifié.

Même si le service ne peut pas disposer de moyens humains supplémentaires, en intervenant au bon endroit, avec le bon relais et l'implication des citoyens, M. GILLERON est convaincu que l'on peut obtenir un arrondissement et un quartier beaucoup plus propres.

Mme BALDINI rappelle que la propreté est un sujet prioritaire pour la mairie du 16^e qui entretient des relations étroites avec le service de la propreté afin de surveiller les évolutions et ajuster au mieux les priorités, grâce notamment aux remarques formulées par les habitants. Mme BALDINI estime que la dégradation de la propreté dans la Ville est aussi liée à une évolution des comportements : augmentation de la restauration rapide (on note une recrudescence des corneilles) disparition des cendriers dans les cafés et moins de gardiennes d'immeuble.

Mme BALDINI compte beaucoup sur les remarques et suggestions des habitants et encourage les initiatives à l'image de celle qui a été menée sur le quartier Dauphine.

Questions-réponses des conseillers de quartier et du public

Mme PREVOST souligne le problème des déchets qui tombent des poubelles lors de la collecte. Elle précise que les gardiennes des immeubles sociaux refusent de nettoyer le trottoir devant leur immeuble.

M. GILLERON répond que cela se produit de moins en moins, le matériel ayant beaucoup évolué. Il reconnaît que c'est encore le cas avec les véhicules d'ancienne génération pour lesquels il se produit un décalage entre l'entrée de la trémie de la benne et l'endroit où bascule le bac. Les agents sont sensibilisés mais il est difficile de leur demander de ramasser la moindre feuille de salade lorsqu'ils doivent basculer 300 bacs. Les bennes concernées seront normalement toutes réformées à partir du mois d'octobre. Concernant les gardiens, M. GILLERON précise qu'ils ne doivent pas balayer le trottoir, c'est le travail de son service. Ils n'ont qu'une obligation, celle de déblayer en cas de neige sur une largeur d'1,60 m. Par tradition, certains gardiens le font toujours et généralement les déchets sont jetés dans le caniveau et ne sont pas ramassés.

Mme de SAINT LAUMER note depuis 7-8 ans une recrudescence des crachats qui, en dehors du problème de propreté, véhiculent diverses maladies.

M. GILLERON répond que des études sanitaires démontrent que c'est le crachat direct qui transmet des maladies, et non pas au sol. Malheureusement, c'est un problème de citoyenneté. Le crachat est interdit par le règlement sanitaire départemental et des procès-verbaux sont dressés, il admet qu'il y en a peu mais c'est un phénomène très localisé. D'un point de vue curatif, il n'existe rien d'autre que les fréquences de nettoyage normales.

Un habitant de l'avenue Marcel Doret considère que l'implantation des corbeilles de rue incite au dépôt de vrac et que cette partie du 16^e n'a jamais été une priorité en terme de propreté. Il note également que le quartier est mieux nettoyé le dimanche et qu'il y a davantage de personnel.

M. GILLERON répond que chaque quartier a le sentiment d'être moins bien traité que les autres, c'est une question de ressenti, on ne regarde pas de la même manière autour de chez soi. De manière structurelle, tous les ateliers du 16^e bénéficient des mêmes moyens, conjoncturellement il peut arriver une pénurie d'agents sur certaines zones (départ à la retraite, accident de travail lourd...) mais des équipes délocalisées permettent de compenser. La sensation de différence qui peut exister entre le Nord et le Sud est liée à la densité de population et à la largeur des trottoirs, alors qu'il y a 7 fois plus de travail aux m² au sud qu'au nord. Concernant le travail du dimanche, M. GILLERON précise que les agents travaillent sur un roulement de 8 semaines avec un dimanche sur deux travaillé. Le dimanche, il y a des gens dans la rue, des déchets à ramasser, pour le service c'est un jour comme les autres. Pour le vrac autour des corbeilles, il rappelle qu'elles ne sont pas conçues pour recevoir des ordures ménagères mais uniquement pour les déchets de poche et les déjections canines. Des corbeilles ont été implantées car elles étaient nécessaires.

Mme BALDINI garantit que le sud du 16^e n'est pas abandonné par la Mairie, au contraire, depuis la dernière mandature, de nombreux aménagements ont été réalisés sur l'espace public en dépit des faibles budgets, et d'autres sont en projet.

La gardienne de l'immeuble situé au-dessus du dépôt de bus souligne les difficultés de propreté liées aux squats de personnes d'origine des pays de l'est, elle a conscience qu'il s'agit avant tout d'un problème de sécurité et souligne la peur des résidents qui n'osent plus sortir de chez eux. Elle indique qu'elle nettoie tous les matins et travaille en bonne intelligence avec les équipes de propreté et suggère, comme cela se fait à Boulogne, la mise en place de distributeurs de sacs.

M. GOSSARD répond que la situation de cet immeuble est bien connue de la Mairie du 16^e. Le service de la protection et de la prévention de la Ville de Paris, la Préfecture de police et la brigade d'assistance aux personnes sans abri travaillent sur ce problème extrêmement complexe puisque les moyens juridiques contre ces personnes qui provoquent des troubles à l'ordre public sont très limités. La cabine téléphonique sera retirée, à terme, il n'en restera plus que deux dans l'arrondissement.

M. GILLERON précise que les distributeurs de sacs ont été retirés à Paris en raison de vols et de dégradations, les propriétaires de chiens prenaient l'ensemble du rouleau. Les mairies qui implantent ce type de mobilier le font généralement de façon temporaire, pour 4 ou 5 ans, le temps que le réflexe de ramassage soit acquis.

Mme BALDINI ajoute que ces sacs sont disponibles pour 1,50 € dans les supermarchés, chaque propriétaire de chiens doit prendre ses responsabilités. Elle précise qu'il n'y a que 4

inspecteurs assermentés sur le 16^e pour la verbalisation de cette infraction qui nécessite un flagrant délit, ce qui est très compliqué. Après de nombreuses campagnes de sensibilisation, elle est favorable à une intensification de la verbalisation.

Mme GRATIEN suggère de rassembler des bénévoles qui puissent soutenir les actions du service de la propreté.

Mme BALDINI annonce que le 23 mai, à l'initiative de la Mairie de Paris, l'opération « Paris, fais toi belle » mobilisera des associations pour le nettoyage de certaines zones. La Mairie du 16^e accompagnera cette journée, des informations seront prochainement disponibles sur son site Internet.

M. GILLERON ajoute que chaque riverain peut apporter sa contribution en faisant remonter ses observations au conseil de quartier ou en participant à des groupes de travail avec les agents et les ateliers pour une meilleure identification des besoins. L'opération « Paris, fais toi belle » sera localisée sur un site qui n'est pas encore déterminé, le service de la propreté et celui des espaces verts seront là pour accompagner logiquement cette démarche.

Mme De BERNE, habitante du boulevard Murat, signale les difficultés liées à la poussière des chantiers de matériaux des rives de Seine sur les écoles Murat. Le problème a été signalé à la mairie du 16^e mais la situation ne change pas.

Une habitante confirme que les enfants respirent ces poussières toute la journée et que les riverains ne peuvent plus ouvrir leurs fenêtres. Elle souligne l'impact du passage des nombreux camions sur la chaussée au niveau de la fin du boulevard Murat et la rue Daumier. Elle suggère la pose d'un sens interdit entre les quais et la rue Auguste Maquet afin que ces camions empruntent le boulevard Exelmans et passent sous le pont du Garigliano, ainsi que le déplacement du panneau de limitation de vitesse à 30 km/h au début du boulevard Murat.

M. GOSSARD rappelle que depuis quelques années l'entreprise CEMEX est devenue locataire du port autonome de Paris dont l'activité d'évacuation de gravats génère de la poussière. Le Maire du 16^e a été saisi par le groupe scolaire et les installations sportives puis par une pétition de riverains. Le Maire a fait ce qui est en son pouvoir, c'est-à-dire saisir la Préfecture de police puisque c'est un problème qui dépasse la simple question de la propreté. Un audit doit être lancé par la Préfecture. Il a été demandé au cabinet du préfet l'organisation d'une réunion contradictoire avec la CEMEX, le port autonome de Paris et la Préfecture de police pour voir quelles mesures peuvent être mise en œuvre. Le Maire a également saisi les services de voirie pour étudier la possibilité d'une déviation mais qui est contrainte par la présence du pont du Garigliano sous lequel les camions ne peuvent pas passer. La question ne se pose pas uniquement pour les camions du port autonome mais également pour ceux qui viennent de Boulogne où des installations industrielles sont également présentes. C'est un sujet extrêmement complexe pour lequel la Mairie du 16^e n'a pas de pouvoir.

Mme BALDINI assure que la Mairie du 16^e fait tout son possible pour arriver à négocier avec le port autonome de Paris, mais cela ne peut pas se faire du jour au lendemain. Elle précise que le port de Paris va modifier ces installations, le confinement des matériaux est prévu sur les plans, néanmoins cela ne résoudra pas le problème du passage des camions.

Mme WITASSE suggère que les camions soient bâchés.

M. GOSSARD considère que la Préfecture de police n'avait pas pris la mesure de la gravité de la pollution, c'est pour cela que c'est long. Il pense que là, elle a entendu le message, et la question des bâches et des portiques arroseurs (pour fixer la poussière dans la benne) sera étudiée lors de la prochaine réunion. L'objectif étant que la Préfecture contraigne le port autonome de Paris et la CEMEX à prendre ces mesures et qu'un contrôle soit exercé par le bureau des nuisances de la Préfecture. Il a bien conscience que tout cela prend du temps et qu'en attendant il y a les pollutions qui ne sont pas acceptables pour le quartier.

Une personne du public regrette que le point de collecte de sapins de Noël au parc Sainte Perrine ait été supprimé. Elle suggère de faire une meilleure communication sur ces points de collecte et la mise en circulation de petites bennes le 1er ou 2e week-end de janvier.

M. GILLERON répond que la direction des espaces verts collecte les sapins depuis 6 ans pour une utilisation locale et immédiate. Le nombre de points de collecte a été réduit en raison du succès de l'opération puisque le broyat qui en résultait était trop important et il n'est pas possible d'utiliser trop de mûche de résineux au risque de tuer certains végétaux. Il reconnaît un défaut de communication cette année, les points de collecte étaient affichés sur le site de la mairie du 16^e, chez la plupart des fleuristes et des établissements qui vendaient des sapins mais ils étaient peut-être peu visibles. Concernant la suggestion de collectes séparatives des sapins, compte tenu de la nature du bois, il est préférable de l'évacuer en petite quantité dans les incinérateurs. Le bois étant frais, il faudrait trouver des lieux de stockage et le laisser sécher pendant 2 ou 3 ans pour pouvoir être utilisé d'une autre manière et donc le bilan carbone moins bon (transport, stockage....).

Une personne du public demande, au sujet des graffitis, pourquoi il n'est pas possible de traiter ceux qui sont situés sur des murs perpendiculaires à la rue, c'est le cas aux 34 rue Claude Lorrain. Il a également signalé un tag sur une des colonnes du rond-point de la porte de Saint-Cloud, et rien n'a été fait, il y en a 2 à présent. Il y a également des tags sur les statues du palais de Tokyo. À chaque fois, il appelle les services pour les signaler mais cela a l'air très compliqué.

M. GILLERON répond que depuis 1999, la Ville de Paris a mis en place un plan anti graffiti, avant cette date 95 % des immeubles étaient tagués. La Ville a ainsi décidé de se substituer aux propriétaires d'immeubles, c'est-à-dire qu'elle détague illégalement. Lorsqu'un premier enlèvement est fait, un contrat est envoyé à la copropriété ou au bailleur pour qu'ils

autorisent les services à continuer leurs interventions. Techniquement, il n'est pas possible de le faire au-delà de 4 mètres et cela relève de la responsabilité de la copropriété qui doit prendre contact avec une société de dégraffitage. Il existe une quinzaine d'adresses dans le 16^e avec des tags qui sont très visibles. Concernant les graffitis sur des œuvres (colonne de la porte de Saint-Cloud, statue du palais de Tokyo...), Il n'est pas possible d'intervenir avec le même rythme (produits acides, sabotage, peinture) au risque de dégrader le support, on attend donc qu'il y ait plusieurs graffitis avant d'intervenir.

Une personne du public regrette que l'image de Paris ne soit pas en adéquation avec l'ensemble des moyens qui ont été présentés. Elle signale le mauvais entretien de la voie Georges Pompidou entre la Maison de la radio et la Porte de Saint-Cloud où un SDF jette les poubelles sur la voie. D'autre part, il considère qu'il est inadmissible que le stationnement à Paris soit payant le samedi et au mois d'août, cela coûte très cher, et pénalise les parisiens qui n'ont pas de parking, d'autant que les parkings publics sont de plus en plus chers.

M.GILLERON précise qu'il s'agit d'une voie sur laquelle il n'y a pas de circulation piétonne, uniquement automobile en continu 24/24h sans feu, il est donc difficile d'intervenir de manière régulière puisque cela nécessite une fermeture de la voie. Jusqu'à il y a 2 ans ce tronçon de voie était fermé toutes les 3 semaines, M. GILLERON a obtenu des services de voirie une fermeture hebdomadaire pour ramasser les déchets, notamment ceux jetés par les SDF mais générés par les habitants du quai Louis Blériot.

M. LANGLOIS souligne les contraintes que font peser les matchs au Parc des Princes sur les riverains plusieurs fois par mois dans le quartier du point du jour où le lien social est un petit peu difficile et demande s'il serait possible de déployer des moyens supplémentaires substantiels afin que le secteur soit nettoyé au plus tard à minuit. Les atteintes à l'hygiène publique qui sont extrêmement concentrées ces soirs là nécessiteraient davantage d'agents verbalisateurs.

M.GILLERON confirme qu'il y a peu d'inspecteurs, néanmoins le 16^e est dans la moyenne parisienne. Les procès-verbaux qui sont dressés sont intelligents et efficaces. Des moyens spécifiques sont mis en œuvre les soirs de match par une entité appelée « la fonctionnelle » qui intervient également pour le marathon de Paris ou l'arrivée du Tour de France. Dans le cadre du travail de co-activités qui est mené avec la Préfecture et les responsables du Parc des Princes, des agents du 16^e interviendront en renfort.

M.GOSSARD confirme que la spécificité de certains lieux de l'arrondissement (Parc des Princes, Roland-Garros, Jean Bouin, Trocadéro...) nécessitent des moyens accrus sur des moments ciblés et sont mis en avant par la Mairie du 16^e auprès de la Mairie de Paris afin de disposer de moyens supplémentaires. Il existe très peu de chances pour que la Préfecture de police mobilise des effectifs pour la verbalisation du public en matière de propreté en raison d'autres priorités à faire valoir ces soirs-là.

Mme NOYEL suggère l'implantation d'espaces ensablés dédiés aux chiens comme cela existe à Boulogne. Elle cite l'exemple de la ville de Suresnes dans laquelle il n'y a pas une crotte de chien.

M. BALDINI souhaite la création de zones de détente pour chiens mais le projet doit être monté par une association pour en assurer le nettoyage.

M. WEILL se présente, il est conseiller d'arrondissement d'opposition parmi les 3 conseillers socialistes du 16^e qui travaillent avec la majorité de la Mairie de Paris. Il écoute avec attention les débats du conseil de quartier et estime que c'est une erreur de croire qu'il y a moins d'investissement de la Mairie centrale vers le 16^e et particulièrement dans le sud de l'arrondissement, puisqu'il n'y en a jamais eu autant depuis quelques années. Il admet qu'il y a encore beaucoup de choses à faire car il y avait beaucoup de retard, notamment en termes d'équipements et cite comme exemple la réhabilitation du centre d'animation où se tient la réunion du conseil de quartier, les aménagements du centre de l'hippodrome et le stade Jean Bouin. Cela prend du temps, mais de nombreuses choses sont faites pour redonner du dynamisme à cet arrondissement à travers les investissements orientés vers le sport pour les habitants et les pratiquants de haut niveau et l'implantation de start-up autour du stade Jean Bouin. Concernant l'immeuble de Logis Transports, il admet la difficulté à laquelle s'ajoute la présence de fast-foods, la préfecture de Paris doit pour sa part apporter des solutions mais tous les acteurs de la vie locale doivent également s'impliquer et échanger ; c'est d'ailleurs l'objectif de ces réunions de conseil de quartier. M. WEILL affirme avoir ainsi appris beaucoup ce soir, il y a des choses sur lesquelles on peut agir et d'autres pour lesquelles c'est plus long.

Mme BALDINI souhaite faire remarquer à M. WEILL que l'enveloppe allouée au 16^e pour les travaux de voirie ne cesse de diminuer, elle précise que c'est la Mairie du 16^e arrondissement qui décide de l'affectation de ce budget.

Le responsable du Tabac « le terminus » souligne la présence de vendeurs à la sauvette de merguez les soirs de match. Il s'agit de travail non déclaré, avec du matériel dangereux et la police affirme qu'elle n'est pas là pour les déloger. Ils nuisent au travail des établissements alentours et si personne ne fait rien, il craint que la situation dégénère.

M. GOSSARD précise que les soirs de match, cette partie du 16^e est administrée par la Direction de l'Ordre Public et de la Circulation de la Préfecture de police et jusqu'à présent la Mairie du 16^e n'était pas conviée aux réunions. Néanmoins, le public du Parc des Princes a évolué et la situation est plus calme qu'auparavant.

Mme LORENZO, habite rue de la Petite Arche, elle considère que c'est la rue la plus sale avec un vrai problème de propreté sur voie d'environ 15 m avec une prise de courant d'air qui concentre tous les détritits et qui est très fréquentée par les chiens. Elle demande s'il est possible de contacter le service de propreté lorsque l'état de la rue n'est plus supportable. Elle explique qu'une personne a vomi sur le trottoir il y a environ 10 jours et que cela n'est

toujours pas nettoyé. D'autre part, en tant qu'assistante maternelle, elle se rend souvent au parc de la porte de Saint-Cloud, et elle regrette la fermeture des toilettes et la présence d'animaux pourtant interdits.

Mme BALDINI saisira la responsable des parcs et jardins, il y a peut-être un problème de personnel. Elle suggère la tenue d'une réunion des conseils de quartier sur les parcs et jardins qui sera l'occasion d'apprendre beaucoup de choses

Une personne du public demande si la Mairie du 16^e a été consultée sur l'implantation de la station Autolib boulevard Murat, un endroit où il manque cruellement de places de stationnement. D'autre part, elle souhaite connaître la position de la Mairie du 16^e sur la désertification administrative liée à la suppression du pôle emploi, de la sécurité sociale, d'une annexe de la poste et du commissariat.

Un habitant de la rue Michel-Ange souhaite savoir qui décide de la proportion de bacs jaunes et de bacs verts dans une copropriété. D'autre part, il suggère de diminuer le diamètre des corbeilles de rue pour éviter le dépôt d'ordures ménagères.

M. GILLERON répond que le diamètre des corbeilles a déjà été rétréci sur les nouvelles corbeilles afin d'éviter le dépôt d'ordures ménagères, il faut réussir à obtenir des riverains qu'ils respectent leur utilisation et que le bon déchet aille au bon endroit. Concernant la répartition des bacs, des calculs sont faits par rapport aux contenus moyens d'une poubelle d'un foyer parisien et au nombre d'appartements de l'immeuble. Le ratio de départ est complété par l'observation des déchets présentés. Les bacs verts sont collectés chaque jour, la production moyenne par parisien s'élève à 10 litres par jour, 10 litres sont mis à disposition par habitant. Pour les bacs jaunes, collectés 2 fois par semaine, la production est de 11 litres par semaine et par habitant (alors que le potentiel est de 40 litres), 20 litres sont mis à disposition laissant ainsi la possibilité d'améliorer le tri de dans l'immeuble. Dans les immeubles où le tri fonctionne très bien, des bacs verts sont échangés par des bacs jaunes. Le 16^e est l'arrondissement qui trie le mieux dans Paris mais avec seulement 30 % de ce qui pourrait l'être.

Mme BALDINI annonce que des collectes des déchets industriels banals sont organisés par Ecosystème et Emmaüs sur plusieurs points dans l'arrondissement (des informations sont disponibles sur le site Internet de la Mairie).

Mme THOUIN indique que les personnes qui souhaiteraient poser d'autres questions peuvent les adresser aux coordinatrices des conseils de quartier ou directement auprès de Mme BALDINI.

Mme THOUIN présente le budget du conseil de quartier :

Le budget 2015 de fonctionnement s'élève à 5 323€ (3306 € + reliquat 2014)

Le budget 2015 d'investissement s'élève à 8 264€.

Elle soumet au vote des conseillers de quartier une provision de 1000 € pour la mise en place de 2 séances du ciné-club destinées aux enfants pendant les vacances de printemps suivies d'une distribution de chocolats le 28 avril. Une séance le matin pour les enfants des centres de loisirs, puis une l'après-midi ouverte à tous les enfants du quartier accompagnés de leurs parents. Cette animation fait suite à la réunion de la commission animation du conseil de quartier.

Le budget prévisionnel est voté à l'unanimité.

Mme THOUIN annonce que le thème de la prochaine réunion sera la sécurité.

La séance est levée à 21 heures.